

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Tombé

AMENDEMENT

N ° CD323

présenté par

Mme Manon Meunier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 13 par les mots :

« , priorisant les pratiques maximisant les externalités positives en matière d'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NUPES vise à prioriser les pratiques favorisant les externalités positives de l'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal, dans les objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture.

Le projet de loi doit permettre de faire émerger une nouvelle génération d'agricultrices et d'agriculteurs en mobilisant le levier de l'installation et de la transmission. Alors qu'un tiers des exploitations d'élevage a disparu entre 2010 et 2020, l'élevage est au cœur des enjeux de la souveraineté alimentaire.

En matière d'élevage, sortir du statu quo est à la fois nécessaire et possible. De plus en plus d'acteurs (éleveurs, acteurs des filières, distributeurs, pouvoirs publics, chercheurs, société civile) se

rejoignent pour dire que la situation de l'élevage français n'est plus tenable et qu'il faut dessiner un cap pour l'élevage français dans 10 ans.

Il est donc essentiel de spécifier dans cet article programmatique relatif aux objectifs de la politique d'installation et de transmission en agriculture une priorisation des pratiques maximisant les externalités positives en matière d'élevage, incluant les pratiques favorables au bien-être animal.

Cet amendement est issu d'une proposition du Collectif Nourrir.